



2025-02-05

**Province de Québec**  
**Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de février tenue ce **mercredi 5<sup>e</sup> jour du mois de février 2025 à 15 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, et messieurs les conseillers Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et messieurs les conseillers.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 8 janvier 2025 et de la séance journée tenue le 22 janvier 2025 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
  - 5.1 **Ressources financières**
    - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
    - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de janvier 2025 (décision)
    - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
    - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ - Ratification (décision)
    - 5.1.5 Renouvellement de diverses adhésions pour l'année 2025 – Autorisation budgétaire (décision)
  - 5.2 **Ressources humaines**
    - 5.2.1 Fin de la période d'essai – Coordinatrice à l'environnement – Recommandation du directeur du Service de l'aménagement du territoire (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- 5.2.2 Inscription au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) prévu les 24 et 25 avril 2025 à Québec – Autorisation (décision)
- 5.2.3 Participation aux Salons Vélo de Montréal et Plein air de Montréal – Autorisation (décision)
- 5.2.4 Inscription de l'agente de développement touristique à l'Académie numérique en tourisme – Autorisation (décision)
- 5.2.5 Inscription des deux agentes de développement social au colloque annuel d'Espace muni prévu le 8 et le 9 mai 2025 – Autorisation (décision)
- 5.2.6 Inscription à la formation sur le chauffage de combustible solide (volet a-1) offerte par l'Association des professionnels du chauffage du 25 au 27 février 2025 – Autorisation (décision)
- 5.2.7 Inscription à la formation sur le chauffage de combustible solide (volet a-2) offerte par l'Association des professionnels du chauffage les 8 et 9 avril 2025 – Autorisation (décision)
- 5.2.8 Inscription au Rendez-vous national du développement local prévu les 22 et 23 avril 2025 à Lévis – Autorisation (décision)
- 5.2.9 Inscription de la coordonnatrice à l'environnement au colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) prévu du 15 au 17 avril 2025 – Autorisation (décision)
- 5.2.10 Projet de politique sur le harcèlement psychologique, sexuel et la violence en milieu de travail – Recommandation de la direction générale (recommandation)

**5.3 Ressources matérielles**

**5.4 Évaluation foncière**

**6. Gestion stratégique**

**6.1 Organisation de la MRC**

- 6.1.1 Proposition de priorités 2025 de la MRC de Papineau – Recommandation de l'équipe de direction (discussions)
- 6.1.2 Réalisation du processus électoral 2025 – Octroi d'un contrat de services professionnels – Accompagnement et conseil – Autorisation (décision)

**6.2 Développement du milieu**

- 6.2.1 Financement de la Corporation des Loisirs de Papineau – Signature du protocole d'entente et autorisation budgétaire (décision)
- 6.2.2 Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2025-2026 à 2027-2028 – Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (information)

**6.3 Développement économique**

- 6.3.1 Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC – Dépôt du budget tourisme 2025 (information)
  - 6.3.1.1 Projet des napperons des événements touristiques – Autorisation (décision)
  - 6.3.1.2 Envoi par publipostage d'une carte postale pour les événements et la promotion touristique – Autorisation (décision)
  - 6.3.1.3 Mise à jour et impression d'une carte promotionnelle estivale – Autorisation (décision)
  - 6.3.1.4 Projet « 148 en folie » édition 2025 – Mandat au Service de développement du territoire (décision)



- 6.3.1.5 Achat de publicité – Médialo – La Presse touristique – Autorisation (décision)
- 6.3.1.6 Distribution d'items promotionnels touristiques – Autorisation (décision)
- 6.3.2 Dépôt des dépenses liées à l'organisation du 350<sup>e</sup> anniversaire de la Seigneurie Petite-Nation – Ratification (décision)
- 6.3.3 Politique de soutien aux entreprises de la MRC – Diverses demandes de subvention
  - 6.3.3.1 Fonds de soutien aux entreprises - Coopérative de solidarité Place du Marché - Demande d'aide financière au Fonds de développement de l'économie sociale - Modernisation des équipements liés à la comptabilité et à la gestion du membership (décision)
  - 6.3.3.2 Fonds de soutien aux entreprises - Les Brasseurs de Montebello - Demande d'aide financière au Fonds experts-conseils - Développement d'un nouveau produit (Eau Houblonnée) (décision)
- 6.3.4 Mandat d'accompagnement à madame Nathalie N. Lapointe, Lapointe Finance Conseil – Dossier entreprises en difficulté - Autorisation (décision)
- 6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**
- 6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**
  - 6.5.1 Demande de fourniture pour la conception et la fabrication d'infrastructures dans le cadre de la formation des pompiers – Autorisation (décision)
  - 6.5.2 Achat d'équipement dans le cadre de l'application du règlement en prévention incendie – Autorisation (décision)
- 6.6 Transport**
  - 6.6.1 Entente de services avec Transports adapté et collectif (TAC) Papineau – Année financière 2025-2026 – Autorisation (décision)
- 7. Correspondance**
- 8. Diverses demandes d'appui**
  - 8.1 Appui à la communauté Kitigan Zibi sur le sujet de l'anguille (recommandation)
  - 8.2 Appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Regroupement des directions générales de Services Québec de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue (recommandation)
- 9. Calendrier des rencontres**
  - 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de février à décembre 2025 (information)
  - 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 19 février 2025 (information)
- 10. Sujets divers**
- 11. Période de questions et propos des membres**
- 12. Levée de la séance (décision)**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2025-02-033**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-2025-02-034**

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE  
TENUE LE 8 JANVIER 2025 ET DE LA SÉANCE JOURNÉE TENUE LE  
22 JANVIER 2025**

**CA-2025-02-035**

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 8 janvier 2025 et de  
la séance ajournée tenue le 22 janvier 2025, lesquels sont déposés au  
cahier des membres pour considération;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 8 janvier 2025 et de la  
séance ajournée tenue le 22 janvier 2025 soient adoptés tel que rédigés et consignés  
aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

**5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

**5.1 Ressources financières**

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES  
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

**CA-2025-02-036**

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après  
énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :



Benoit Lauzon Divers déplacements au 31 janvier 2025 332.58 \$

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE JANVIER 2025**

**CA-2025-02-037**

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de janvier 2025 soit les chèques numéros 24885 à 24900 totalisant un montant de 282 999.10 \$, les prélèvements numéros 5007 à 5062 totalisant un montant de 245 155.61 \$, ainsi que les salaires pour le mois de janvier, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 4 janvier 2025	18 142.91 \$
Salaires au 11 janvier 2025	26 998.46 \$
Salaires au 18 janvier 2025	26 622.82 \$
Salaires au 25 janvier 2025	26 373.18 \$
	28 932.30 \$
Salaires des élus-janvier 2025	25 236.46 \$
<b>Total des salaires</b>	<b>152 306.13 \$</b>
Comptes fournisseurs (chèques)	282 999.10 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	245 155.61 \$
<b>TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES</b>	<b>528 154.71 \$</b>

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

**5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION**

**CA-2025-02-038**

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
DocuSign	02 62200 993	363.25 \$	Renouvellement de la licence utilisateur

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION**

**CA-2025-02-039**

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 5 000 \$, conformément au règlement numéro 206-2024 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	1663.75	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES
PROSON	02-65903-414	168.99	CABLE MICRO USB ET APPEL DE SERVICES TECH
INTERNET PAPINEAU	02-65903-413	600.00	BANDE PASSANTE_JANVIER 2025
INTERNET PAPINEAU	02-65903-490	966.20	FACTURATION MENSUEL LOGICIEL MICROSOFT 365 ET VISIO
XITTEL	02-66000-410	1421.10	SERVICES DU 21 DÉC 2024 AU 20 JANVIER 2025
INTERNET PAPINEAU	02-65903-490	406.98	PROTECTION SPAM ET MALWARE_JANVIER 2025
L.D. GUINDON	02-13000-610	23.98	LAIT-CRÈME ET 18L EAU
GINETTE TURPIN	02-13000-413	778.75	SERVICES PROFESSIONNELS_DÉC 2024

**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**



TOURISME OUTAOUAIS	02-62200-415	855.00	ABONNEMENT ET ADHÉSION EN TOURISME 2025
-----------------------	--------------	--------	---

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.5 RENOUELEMENT DE DIVERSES ADHÉSIONS POUR L'ANNÉE 2025  
– AUTORISATION BUDGÉTAIRE**

**CA-2025-02-040**

ATTENDU que la MRC est membre de plusieurs organismes, associations et regroupements professionnels et que plusieurs de ces adhésions viennent à échéance prochainement;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler lesdites adhésions suivantes :

Administration		
PG solution	02-13000-414	<b>7 858 \$</b>
Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)	02-13000-494	725 \$
Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)	02-13000-494	1 004 \$
Québec Municipal	02-13000-494	850 \$
Survey Monkey	02-13000-494	972 \$
Le Droit	02-13000-494	140.00 \$
<b>Total</b>	02-13000-494	<b>3 691.00 \$</b>
Union des municipalités du Québec (UMQ)	02-11000-494	855
Fédération québécoise des municipalités (FQM)	02-11000-494	499.72 \$
<b>Total</b>	02-11000-494	<b>1 354.72 \$</b>
Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)	02-13100-494	<b>290 \$</b>
<b>TOTAL ADM</b>		<b>13 194 \$</b>

Sécurité Publique		
Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec	02-22000-494	310 \$



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Association des professionnels de chauffage	02-22000-494	285 \$
Association des techniciens en prévention incendie du Québec	02-22000-494	220 \$
Association de sécurité civile du Québec	02-22000-494	120 \$
<b>Total</b>	02-22000-494	<b>935 \$</b>
<b>TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		<b>935 \$</b>

Aménagement		
Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec	02-45400-494	950 \$
CREDDO	02-45400-494	150 \$
OBV RPNS	02-45400-494	500 \$
<b>Total</b>	02-45400-494	<b>1 600 \$</b>
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec	02-62600-494	710 \$
Association des parcs régionaux du Québec	02-62600-494	550 \$
Ministère de la Justice (service de certification du MJQ)	02-62600-494	275 \$
<b>Total</b>	02-62600-494	<b>1 535 \$</b>
Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)	02-61005-494	<b>930 \$</b>
<b>TOTAL AMÉNAGEMENT</b>		<b>4 065 \$</b>

Développement économique		
Équifax	02-62200-412	<b>1 309 \$</b>
Jurismédia	02-62200-412	820 \$
<b>Total</b>	02-62200-412	<b>2 129 \$</b>
APDEQ – Multi membres	02-62200-494	1 206 \$
Regroupement des gens d'affaires de la Lièvre (RGADL)	02-62200-494	100.00 \$
Chambre de commerce Vallée Petite-Nation	02-62200-494	225 \$
Association des directions du développement économique local du Québec	02-62200-494	862,31 \$
<b>Total</b>	02-62200-494	<b>1 531 \$</b>
Culture Outaouais	02-70200-494	250 \$
Corporation des loisirs	02-70200-494	60 \$
<b>Total</b>	02-70200-494	<b>310 \$</b>
Loisir sport Outaouais	02-62008-494	<b>86 \$</b>
<b>TOTAL DÉV ÉCONOMIQUE</b>		<b>4 056 \$</b>

FRR 2-frais administration		
Annuaire des subventions	02-62200-415	129.95 \$
Renouvellement annuel du service d'hébergement - Site- MRC	02-62200-415	600 \$
Renouvellement plan d'entretien - MRC	02-62200-415	1200 \$
License - Hub Spot	02-62200-415	600 \$

**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**



Ajout d'utilisateurs - Hub Spot	02-62200-415	1 641 \$
ME-QR	02-62200-415	230 \$
CANVA	02-62200-415	149.99 \$
Bilty	02-62200-415	348.00 \$
Cyber Impact	02-62200-415	1521.12
<b>Total</b>	02-62200-415	<b>4 620.01 \$</b>
Renouvellement annuel du service d'hébergement - Site-Petite Nation	02-62200-415	600 \$
Renouvellement plan d'entretien Site-Petite Nation	02-62200-415	1200 \$
GoDaddy-Nom de domaine - Site Petite Nation	02-62200-415	250 \$
Tourisme Outaouais	02-62200-415	900 \$
Événements attractions Québec	02-62200-415	610 \$
Chat GPT Plus avril 25 à mars 26	02-62200-415	348 \$
<b>Total</b>	02-62200-415	<b>3 908 \$</b>
CRAAQ	02-62200-415	<b>3 399 \$</b>
<b>TOTAL FRR2</b>		<b>11 927.01 \$</b>

<b>Informatique</b>		
SSP Télécom	02-66000-430	3 500.00 \$
SSP Contrat d'entretien Omni 8770	02-66000-430	26 000.00 \$
<b>Total</b>	02-66000-430	<b>29 500 \$</b>
Bitdefender (anti-virus sur les ordinateurs et serveur de la MRC)	02-65903-490	1 000 \$
Maintien de licences ESRI ArcMap	02-65903-490	8 000 \$
Hornets Security (anti-spam sur le réseau de la MRC)	02-65903-490	6 000 \$
Druide (Antidote)	02-65903-490	2 000 \$
GSF Outils pour ArcGIS	02-65903-490	2 000 \$
SSP Licence Omni Vista 2500	02-65903-490	4 000 \$
Prosomo inc site web petitenationtourisme.ca	02-65903-490	500 \$
Microsoft office 365	02-65903-490	11 000.00 \$
Bande passante	02-65903-490	8 000.00 \$
Licence Rainbow	02-65903-490	1 000.00 \$
Licence Vmware	02-65903-490	2 000.00 \$
Licence registraire web A.R.C. informatique	02-65903-490	2 000 \$
Nitro Pro	02-65903-490	5 000 \$
<b>Total</b>	02-65903-490	<b>52 500 \$</b>
Bell Canada Téléphonie	02-66000-500	5 000 \$
Télébec Téléphonie	02-66000-500	7 000 \$
<b>Total</b>	02-66000-500	<b>12 000 \$</b>
Azimut MAJ matrice	02-15000-411	<b>8 500 \$</b>
Azimut Diffusion	02-15000-410	<b>28 000 \$</b>
Videotron «internet»	02-62400-690	<b>1 200 \$</b>
SSP Licence commutateur SSP	02-62400-520	<b>27 000 \$</b>
Maskatel maintien des lignes	02-66000-410	<b>25 000 \$</b>
<b>TOTAL INFORMATIQUE</b>		<b>191 558 \$</b>

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le renouvellement des diverses adhésions mentionnées ci-dessus pour l'année 2025;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC en fonction des postes budgétaires identifiés ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.2 Ressources humaines**

**5.2.1 FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI – COORDONNATRICE À L'ENVIRONNEMENT – RECOMMANDATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**CA-2025-02-041**

ATTENDU que l'embauche de la coordonnatrice à l'environnement, madame Geneviève Gallerand, a pris effet le 8 juillet 2024;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.14 de la Convention collective de la MRC de Papineau, la période d'essai est de 910 heures travaillées ;

ATTENDU la recommandation émise par le directeur du Service de l'aménagement du territoire concernant les conclusions de son analyse et la levée de la période d'essai;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC autorise la levée de la période d'essai de madame Geneviève Gallerand, coordonnatrice à l'environnement, en date du 5 février 2025 et en confirmant son statut d'employé régulier selon les modalités prévues à la Convention collective;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2.2 INSCRIPTION AU COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) PRÉVU LES 24 ET 25 AVRIL 2025 À QUÉBEC – AUTORISATION**

**CA-2025-02-042**

ATTENDU que le colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) est prévu les 24 et 25 avril 2025 à Québec, représentant un montant de 735.84 \$ par participant, incluant les taxes applicables;



ATTENDU que la participation de la greffière-trésorière et directrice générale de la MRC à un tel colloque lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que, conformément au contrat de travail conclu, la MRC reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de la directrice générale;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la greffière-trésorière et directrice générale de la MRC à participer au colloque de l'ADGMRCQ prévu les 24 et 25 avril 2025 à Québec ;

QUE :

Les dépenses associées à sa participation soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 454;

ET QUE :

Les frais d'inscription (785 \$, incluant les taxes), de séjour (355 \$) et de transport (370 \$) soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée.

### **5.2.3 PARTICIPATION AUX SALONS VÉLO DE MONTRÉAL ET PLEIN AIR DE MONTRÉAL – AUTORISATION**

#### **CA-2025-02-043**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) est prévue au budget 2025 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que Tourisme Outaouais participera au Salon Vélo Montréal qui se tiendra du 21 au 23 février 2025 et au Salon plein air Montréal du 22 et 23 mars 2025 au Palais des congrès de Montréal;

ATTENDU que Tourisme Outaouais offre la possibilité à la MRC de Papineau d'être présente aux différents salons pour distribuer les cartes promotionnelles En Petite Nation ainsi que celles de la Cycl-O-Route et appuyer l'équipe dans le cadre de l'accueil des participants ;

ATTENDU que Tourisme Outaouais défraiera une partie des coûts des salons et séparera les frais de kiosque entre les MRC participantes, lesquels représentent une somme de 3 000 \$, excluant les taxes applicables, pour les deux (2) salons;

ATTENDU la recommandation émise par la direction du Service de développement du territoire quant à la participation de la MRC aux deux salons proposés par Tourisme Outaouais;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la participation de la MRC au Salon Vélo Montréal qui se tiendra du 21 au 23 février 2025 et au Salon plein air Montréal du 22 et 23 mars 2025 prévu au Palais des congrès de Montréal;

QUE :

Le Comité administratif autorise des dépenses maximales de 4 000 \$, excluant les taxes, pour la participation de la MRC à ces salons, lesquelles incluent les frais de transport et les frais de séjour, et sont financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, aux postes budgétaires numéro 02-62009-690, 55-16105-015 et 01-39007-001;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**5.2.4 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE À  
L'ACADÉMIE NUMÉRIQUE EN TOURISME – AUTORISATION**

**CA-2025-02-044**

ATTENDU que l'Académie Numérique en Tourisme est une plateforme innovante conçue pour répondre aux besoins des intervenants touristiques du Québec. Cette nouvelle initiative, pensée par des experts en marketing numérique, offre un accès privilégié à des formations, des ressources pratiques et une communauté d'entraide dynamique.

ATTENDU que les frais d'inscription à l'Académie représentent un montant de 499 \$, excluant les taxes applicables pour une période d'un an;

ATTENDU que la participation de l'agente de développement touristique à cette académie lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés conformément à l'article 38 ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement touristique, madame Martine Caron, à s'inscrire à l'Académie Numérique en Tourisme, pour une période d'un an au coût de 499 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Les frais d'inscription, soient et sont financés à même le budget d'exploitation 2025, au poste budgétaire numéro 02-62007-454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.



**5.2.5 INSCRIPTION DES DEUX AGENTES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
AU COLLOQUE ANNUEL D'ESPACE MUNI PRÉVU LE 8 ET LE 9 MAI  
2025 – AUTORISATION**

**CA-2025-02-045**

ATTENDU qu'EspacE MUNI organise annuellement une formation adressée aux membres des Tables de développement social et que cette dernière aura lieu à Victoriaville les 8 et 9 mai 2025 ;

ATTENDU que la participation des agentes de développement social à une telle formation leur permettra de bonifier leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises dans le cadre de leurs fonctions;

ATTENDU que dans le cadre de leurs mandats, les agentes coordonnent les travaux des divers comités thématiques de la Table de développement social Papineau (sécurité alimentaire, habitation, réussite éducative, aînés et jeunesse) ;

ATTENDU que, conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

ATTENDU que le montant maximal pour la participation des agentes de développement social est estimé à trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) tel que prévu dans les prévisions budgétaires 2025 de la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les deux agentes de développement social, mesdames Fanny St-Amour et Audrey Ann Varin, à participer à ladite formation offerte par le Réseau québécois de développement social prévue les 8 et 9 mai 2025 à Victoriaville, pour un montant maximal de 3 500 \$;

ET QUE :

Les frais de déplacement, d'inscription et de séjour soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2025 au poste budgétaire numéro 02-62008-454.

Adoptée.

**5.2.6 INSCRIPTION À LA FORMATION SUR LE CHAUFFAGE DE  
COMBUSTIBLE SOLIDE (VOLET A-1) OFFERTE PAR L'ASSOCIATION  
DES PROFESSIONNELS DU CHAUFFAGE DU 25 AU 27 FÉVRIER 2025  
– AUTORISATION**

**CA-2025-02-046**

ATTENDU que l'Association des professionnels du chauffage (APC) représente l'industrie du chauffage d'appoint auprès des diverses instances, sert de centre d'informations aux consommateurs et participe à l'élaboration et à la rédaction des systèmes de normes de sécurité et des codes d'installation à l'échelle canadienne qui régissent l'appareillage ;

ATTENDU que l'Association des professionnels du chauffage (APC) assure la qualification professionnelle de ses différents membres et dispose d'un programme de formation technique ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- ATTENDU que le Service régional de la prévention incendie est membre de cette organisation depuis 2021 en raison de sa compétence en matière de prévention incendie et de ses obligations ;
- ATTENDU qu'il est pertinent et important que l'inspecteur en prévention incendie participe à cette formation afin de parfaire ses connaissances et son expertise au niveau des codes et des normes en chauffage à combustible solide selon la compétence de la MRC ;
- ATTENDU qu'une formation sur le chauffage de combustible solide aura lieu les 25, 26 et 27 février prochains en mode virtuel et que les coûts de cette formation sont de 1 050 \$, excluant les taxes applicables ;
- ATTENDU que, conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés ;
- ATTENDU la recommandation positive formulée par le directeur général adjoint quant à la participation de l'inspecteur en prévention incendie à cette formation ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'inspecteur en prévention incendie, monsieur Jérémy Leduc, à participer à la formation sur le chauffage de combustible solide prévue les 25, 26 et 27 février prochains en mode virtuel;

QUE :

Les frais d'inscription liés à cette formation soient et sont autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-22000-454;

ET QUE :

La directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée à signer les documents relatifs à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**5.2.7 INSCRIPTION À LA FORMATION SUR LE CHAUFFAGE DE  
COMBUSTIBLE SOLIDE (VOLET A-2) OFFERTE PAR L'ASSOCIATION  
DES PROFESSIONNELS DU CHAUFFAGE LES 8 ET 9 AVRIL 2025 –  
AUTORISATION**

**CA-2025-02-047**

- ATTENDU que l'Association des professionnels du chauffage (APC) représente l'industrie du chauffage d'appoint auprès des diverses instances, sert de centre d'informations aux consommateurs et participe à l'élaboration et à la rédaction des systèmes de normes de sécurité et des codes d'installation à l'échelle canadienne qui régissent l'appareillage ;
- ATTENDU que l'Association des professionnels du chauffage (APC) assure la qualification professionnelle de ses différents membres et dispose d'un programme de formation technique
- ATTENDU que le Service régional de la prévention incendie est membre de cette organisation depuis 2021 en raison de sa compétence en matière de prévention incendie et de ses obligations ;



ATTENDU qu'il est pertinent et important que l'inspecteur en prévention incendie, monsieur Patrick Éthier, participe à une formation avancée sur le chauffage de combustible solide afin de parfaire ses connaissances et son expertise au niveau des codes et des normes en chauffage à combustible solide selon la compétence de la MRC ;

ATTENDU que la formation aura lieu les 8 et 9 avril prochains en mode virtuel et que les coûts de cette formation sont de 750 \$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que, conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

ATTENDU la recommandation positive formulée par le directeur général adjoint quant à la participation de l'inspecteur en prévention incendie à cette formation ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'inspecteur en prévention incendie, monsieur Patrick Éthier, à participer à la formation avancée sur le chauffage de combustible solide prévue les 8 et 9 avril prochains en mode virtuel;

QUE :

Les frais d'inscription liés à cette formation soient et sont autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-22000-454;

ET QUE :

La directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée à signer les documents relatifs à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

## **5.2.8 INSCRIPTION AU RENDEZ-VOUS NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL PRÉVU LES 22 ET 23 AVRIL 2025 À LÉVIS – AUTORISATION**

### **CA-2025-02-048**

ATTENDU la tenue du Rendez-vous national du développement local organisé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et prévu les 22 et 23 avril 2025 à Lévis;

ATTENDU qu'il est opportun que la MRC de Papineau y soit représentée par son Préfet, monsieur Benoit Lauzon, par la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, ainsi que par la commissaire en développement économique par intérim, madame Katia Perrier;

ATTENDU que les frais d'inscription pour participer à l'événement s'élèvent à 300 \$, excluant les taxes, par participant;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau autorise la dépense relative à l'inscription du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, de la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, et de la commissaire en développement économique par intérim, madame Katia Perrier, lors du Rendez-vous



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

national du développement local de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévu les 22 et 23 avril 2025 à Lévis;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport des participants leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02-62200-454 et 02-62203-993.

Adoptée.

**5.2.9 INSCRIPTION DE LA COORDONNATRICE À L'ENVIRONNEMENT AU COLLOQUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) PRÉVU LES 15, 16 et 17 AVRIL 2025 – AUTORISATION**

**CA-2025-02-049**

ATTENDU que le colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) se tiendra les 15, 16 et 17 avril 2025 à Drummondville;

ATTENDU que la thématique du colloque est en lien direct avec l'activité professionnelle de la coordonnatrice en environnement dans le cadre de son mandat comme gestionnaire de cours d'eau;

ATTENDU que la participation de la coordonnatrice à l'environnement, madame Geneviève Gallerand, à cet événement lui permettra de bonifier ses connaissances, son expertise et ses compétences dans le cadre de ses fonctions respectives;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés, conformément à l'article 38;

ATTENDU que l'inscription à ce colloque représente un montant de 577.44 \$, incluant les taxes (50 % TVQ), par participant;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise madame Geneviève Gallerand, coordonnatrice à l'environnement, à participer au colloque annuel de l'AGRCQ, lequel aura lieu les 15, 16 et 17 avril 2025 à Drummondville, représentant une dépense réelle de 577.44 \$, incluant les taxes (50% de la TVQ);

QUE :

Les frais de transport, de séjour et de transport liés à cet événement, lesquels sont estimés à 779 \$, soient remboursés sur présentation de pièces justificatives conformément à la Politique de remboursement des frais des élus et des employés de la MRC;

QUE :

Les présentes dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 45400 454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents relatifs à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.



Adoptée.

**5.2.10 PROJET DE POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE, SEXUEL ET LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CA-2025-02-050**

ATTENDU la résolution numéro 2020-04-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020, approuvant la Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel de la MRC;

ATTENDU les modifications apportées audit document conformément à la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence sexuelle en milieu de travail* (projet de loi 82) ;

ATTENDU le dépôt du projet de politique sur le harcèlement psychologique, sexuel et la violence en milieu de travail auprès des membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires l'adoption du projet de politique sur le harcèlement psychologique, sexuel et la violence en milieu de travail conformément à la Loi et la réglementation applicables ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 19 février 2025 pour considération.

Adoptée.

**5.3 Ressources matérielles**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

**5.4 Évaluation foncière**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

**6. GESTION STRATÉGIQUE**

**6.1 Organisation de la MRC**

**6.1.1 PROPOSITION DE PRIORITÉS 2025 DE LA MRC DE PAPINEAU – RECOMMANDATION DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION**

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un portrait des priorités 2025 de la MRC auprès des membres du Comité administratif. Ceux-ci conviennent de déposer le document présenté auprès des membres du Conseil des maires lors de la séance prévue le 19 février prochain pour considération.

**6.1.2 RÉALISATION DU PROCESSUS ÉLECTORAL 2025 – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL – AUTORISATION**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**CA-2025-02-051**

ATTENDU que les dispositions de l'article 210.29.1 de la *Loi sur l'Organisation territoriale municipale* (RLRQ c. O-9) stipulent qu'une municipalité régionale de comté dont aucune partie du territoire n'est comprise dans celui de la communauté métropolitaine de Montréal peut, par règlement décréter que le préfet doit être élu au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2;

ATTENDU le règlement numéro 198-2023 intitulé « Règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel », adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023;

ATTENDU que la direction générale est par le fait même mandatée pour organiser et tenir l'élection du préfet élu au suffrage prévue le 2 novembre 2025;

ATTENDU qu'il serait opportun que la direction générale puisse être conseillée et accompagnée dans le cadre du processus afin, notamment d'assurer la conformité de ce dernier;

ATTENDU la proposition soumise par monsieur Benoît Hébert, le 28 janvier 2025, visant un service conseil et d'accompagnement dans le cadre de la réalisation du processus électoral 2025, laquelle représente un montant maximal de 10 000 \$, incluant les taxes;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent l'octroi d'un contrat de services professionnels relatif à un accompagnement et des conseils dans le cadre de l'organisation et la tenue de l'élection du préfet élu au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025 ;

QUE :

La dépense associée à ce contrat soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire 02 11000 495;

ET QUE :

Le Préfet et la directrice générale et greffière-trésorière soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.2 Développement du milieu**

**6.2.1 FINANCEMENT DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU –  
SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET AUTORISATION  
BUDGÉTAIRE**

**CA-2025-02-052**

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2025 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2025 (résolutions numéro 2024-11-196, 2024-11-197, 2024-11-198 et 2024-11-199);

ATTENDU que la CLP offre actuellement un service en loisir et sport aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC et a fourni les rapports requis;



ATTENDU le projet de protocole d'entente de services à conclure avec ladite Corporation pour l'offre de services en loisir sur le territoire de la MRC de Papineau au cours de l'année 2025;

ATTENDU que les sommes seront versées à ladite Corporation selon les modalités établies au protocole et selon le plan d'investissement de la MRC (résolution numéro 2024-11-200);

ATTENDU la recommandation de la direction générale de la MRC à l'égard des modalités de versement;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le décaissement des sommes qui seront versées à la Corporation des loisirs Papineau selon le plan de financement suivant ainsi que les modalités de versement prévues au protocole :

35 000 \$	FRR2
17 500 \$	Quote-part

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente à conclure avec la Corporation des loisirs de Papineau pour les services qui seront dispensés au cours de l'année 2025 et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

## **6.2.2 DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2025-2026 À 2027-2028 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2025-2026 à 2027-2028 du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées.

## **6.3 Développement économique**

### **6.3.1 STRATÉGIE IDENTITAIRE ET PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE LA MRC – DÉPÔT DU BUDGET TOURISME 2025**

#### **6.3.1.1 PROJET DES NAPPERONS DES ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES – AUTORISATION**

#### **CA-2025-02-053**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) a été prévue au budget 2025 de la MRC pour le développement du secteur touristique conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion des événements, par le biais du projet « Napperons touristiques », pour ainsi augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU que le succès des événements sur le territoire est, notamment lié à la Stratégie promotionnelle et que ces événements ont des retombées significatives pour le territoire de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense de 2 855 \$ pour l'impression et la distribution du napperon touristique 2025, conformément à la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC de Papineau;

QUE :

Ces investissements soient et sont financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.1.2 ENVOI PAR PUBLIPOSTAGE D'UNE CARTE POSTALE POUR LES  
ÉVÉNEMENTS ET LA PROMOTION TOURISTIQUE – AUTORISATION**

**CA-2025-02-054**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) est prévue au budget 2025 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion des événements pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que le succès des événements sur le territoire est, notamment lié à la Stratégie promotionnelle et que ces événements ont des retombées significatives pour le territoire de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que les citoyens de la MRC Papineau sont des grands ambassadeurs dans le cadre de la Stratégie et que le publipostage est un bon moyen pour communiquer avec eux étant donné qu'il n'y a plus de journaux locaux sur le territoire;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'impression de cartes postales touristiques et la diffusion de ces dernières auprès des citoyennes et des citoyens du territoire de la MRC par le biais du publipostage, le tout représentant une somme de 7 868.81 \$, incluant les taxes applicables;

QUE :



Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-16105-023 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

### **6.3.1.3 MISE À JOUR ET IMPRESSION D'UNE CARTE PROMOTIONNELLE ESTIVALE – AUTORISATION**

#### **CA-2025-02-055**

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) a été prévue au budget 2025 de la MRC pour le développement du secteur touristique conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la création et l'impression d'une carte promotionnelle touristique sont des actions proposées dans le plan d'action touristique, lequel a été adopté le 21 juin 2023;

ATTENDU qu'une mise à jour de la carte et l'impression de copies ont été effectuées à l'été 2024, conformément à la résolution numéro CA-2024-01-023;

ATTENDU que cet outil promotionnel est fortement demandé par le Centre d'information touristique situé à Montebello et dans les autres commerces accueillant les visiteurs ;

ATTENDU que cet outil sera utile et utilisé par toutes les entreprises touristiques du territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que cet outil promotionnel incite les visiteurs et les touristes à se promener sur l'ensemble du territoire de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi des contrats liés à la mise à jour et à l'impression de 18 500 cartes promotionnelles touristiques 2025 (version estivale) conformément à la Stratégie identitaire et promotionnelle de la MRC, le tout représentant un coût total de 10 100 \$, incluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62000-993 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Adoptée.

**6.3.1.4 PROJET « 148 EN FOLIE » ÉDITION 2025 – MANDAT AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CA-2025-02-056**

ATTENDU le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'un montant résiduel de quatre mille trois cent dix-huit dollars (4318 \$) provenant du budget dédié à la revitalisation de la route 148 (poste budgétaire numéro 02-62008-996) est disponible ;

ATTENDU que le projet « 148 en Folie » est implanté dans les municipalités situées sur la route 148 depuis de nombreuses années;

ATTENDU que le projet « 148 en Folie » fait partie du plan d'action touristique de la MRC de Papineau, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement touristique à collaborer avec les municipalités locales du territoire dans le cadre de l'organisation et la tenue du projet « 148 en Folie », édition 2025;

QUE :

La dépense de 4 318 \$ soit et est financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62008-996;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.1.5 ACHAT DE PUBLICITÉ – MÉDIALO – LA PRESSE TOURISTIQUE – AUTORISATION**

**CA-2025-02-057**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) a été prévue au budget 2025 pour le développement touristique du territoire de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;



ATTENDU que la participation de la MRC, dans le cadre d'outils de promotion proposés par Médialo - La Presse Touristique, fait partie du plan de communication découlant de la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique;

ATTENDU que Médialo a soumis une proposition de partenariat, laquelle est jointe en annexe de la présente résolution ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense de 10 105,05 \$, incluant les taxes, laquelle inclut un engagement pour six (6) éditions et une bonification de la publicité imprimée avec diffusion web pour les éditions :

- Printemps-Outaouais
- Printemps-Laurentides
- Été-Outaouais
- Automne-Outaouais
- Temps des Fêtes Outaouais

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62009-690;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

#### **6.3.1.6 DISTRIBUTION D'ITEMS PROMOTIONNELS TOURISTIQUES - AUTORISATION**

##### **CA-2025-02-058**

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) a été prévue au budget 2025 de la MRC pour le développement du secteur touristique conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la MRC crée différents items promotionnels tels que proposés dans le plan d'action touristique :

- Carte touristique estivale
- Napperon des événements
- Carte postale des événements
- Drapeau et bannière
- Carte vélo de la Cycloroute
- Carte touristique hivernale;

ATTENDU que ces outils promotionnels sont fortement demandés par le Centre d'information touristique situé à Montebello et dans les autres commerces accueillant les visiteurs ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU que ces outils seront utiles et utilisés par toutes les entreprises touristiques du territoire de la MRC de Papineau

ATTENDU que ces outils promotionnels incitent les visiteurs et les touristes à se promener sur tout le territoire de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un contrat de distribution d'items promotionnels à monsieur Mario Legault, pour un coût total de 5 774.31 \$, incluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62200-993;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.2 DÉPÔT DES DÉPENSES LIÉES À L'ORGANISATION DU 350<sup>E</sup>  
ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE PETITE-NATION – RATIFICATION**

**CA-2025-02-059**

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-02-055, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 21 février 2024, mandatant, notamment la direction générale pour autoriser des dépenses inférieures à 15 000 \$ dans le cadre du projet « 350<sup>e</sup> anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation »;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés et en fonction des pouvoirs confiés en relation avec ce projet :

<b>Factures préautorisées par la direction générale</b>			
<b>Nom du fournisseur</b>	<b>Numéro de référence du compte grand livre</b>	<b>Montant (avant taxes applicables)</b>	<b>Objet de la dépense</b>
Carl Bernier	02-62008-997	1 250.00	Captation vidéo
Immo Location	02-62008-997	1 204 .95	Événement reconnaissance bénévoles
Club optimiste de St-André-Avellin	02-62008-997	480.45	Événement reconnaissance bénévoles (breuvages)
Bistrot le trotteur	02-62008-997	2 208.00	Événement reconnaissance bénévoles (bouchées)
Proson	02-62008-997	2 141.00	Événement reconnaissance bénévoles
Marie-Josée Bourgeois et Marthe Lemery	02-62008-998	500.00	Événement reconnaissance bénévoles - Présentation des capsules



Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif ratifient le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget de réalisation du projet de commémoration du 350<sup>e</sup> anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation, au poste budgétaire numéro 02 62008 997;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

### **6.3.3 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC – DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION**

#### **6.3.3.1 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ PLACE DU MARCHÉ - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE - MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA COMPTABILITÉ ET À LA GESTION DU MEMBERSHIP**

#### **CA-2025-02-060**

ATTENDU la résolution numéro 2025-01-008, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2025, relative à l'adoption de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau révisée, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises est réparti en cinq fonds : Fonds de développement de l'économie sociale, Fonds amélioration et développement numérique ou technologique, Fonds expert-conseil, Fonds horizon durable et Fonds tremplin ;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise Coopérative de solidarité Place du Marché a déposé un projet dans le cadre du Fonds de développement de l'économie sociale afin de moderniser ses équipements liés à la comptabilité et à la gestion du membership. Ce projet permettra à l'entreprise d'économie sociale d'améliorer sa gestion et de se conformer aux exigences ;

ATTENDU que l'évaluation effectuée par le comité d'analyse, mis en place au sein du Service de développement du territoire, a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU les devis déposés par la Coopérative, représentant un montant de 3 562 \$, excluant les taxes applicables, pour réaliser son projet ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Le Comité administratif octroie une aide financière de 2 849.60 \$, représentant 80% de la facture totale, excluant les taxes applicables, à la Coopérative de solidarité Place du Marché afin de moderniser ses équipements liés à la comptabilité et à la gestion du membership ;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds de soutien aux entreprises au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.3.2 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - LES BRASSEURS DE MONTEBELLO - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS EXPERTS-CONSEILS - DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU PRODUIT (EAU HOUBLONNÉE)**

**CA-2025-02-061**

ATTENDU la résolution numéro 2025-01-008, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2025, relative à l'adoption de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Papineau révisée, laquelle comprend le Fonds soutien aux entreprises;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises est réparti en cinq fonds : Fonds de développement de l'économie sociale, Fonds amélioration et développement numérique ou technologique, Fonds expert-conseil, Fonds horizon durable et Fonds tremplin ;

ATTENDU que le Fonds soutien aux entreprises a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise Les Brasseurs de Montebello a déposé un projet dans le cadre du Fonds experts-conseils afin de structurer son projet d'eau houblonnée. Ce projet permettra à l'entreprise de diversifier ses produits et d'ainsi offrir des produits sans alcool, sans calorie et sans gluten à sa clientèle;

ATTENDU que l'évaluation effectuée par le comité d'analyse, mis en place au sein du Service de développement du territoire, a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU le devis déposé par l'entreprise, représentant un montant de 16 966 \$, excluant les taxes applicables, pour réaliser son projet ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie une aide financière de 5 000 \$, représentant 29 % de la facture totale, excluant les taxes applicables, à l'entreprise Les Brasseurs de Montebello afin de structurer son projet d'eau houblonnée;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds de soutien aux entreprises au poste budgétaire numéro 02 62200 992 ;



ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.4 MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT À MADAME NATHALIE N. LAPOINTE, LAPOINTE FINANCE CONSEIL – DOSSIER ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ - AUTORISATION**

**CA-2025-02-062**

ATTENDU que madame Nathalie Lapointe, experte en finance et en redressement d'entreprises, offre ses services d'accompagnement et de formation aux partenaires de la région de l'Outaouais, notamment ;

ATTENDU que l'économie actuelle nous porte à croire que plusieurs entreprises se retrouveront en situation difficile et que le Service de développement économique de la MRC de Papineau n'est pas outillé adéquatement pour les soutenir ;

ATTENDU que la participation de la commissaire en développement économique par intérim, madame Katia Perrier, et la conseillère au développement économique, madame Valérie Patoine, à une formation offerte par madame Lapointe leur permettra de bonifier leurs compétences dans le cadre de l'accompagnement d'entreprises en situation de redressement et de consolidation ;

ATTENDU l'offre de services reçue en date du 31 janvier 2025 de l'entreprise Lapointe Finance Conseil, prévoyant 10 heures de formation au montant de 1 400 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise mesdames Katia Perrier, commissaire en développement économique par intérim et Valérie Patoine, conseillère au développement économique, à participer à la formation proposée par madame Nathalie Lapointe de la firme Lapointe Finance Conseil, représentant un montant de 1 400 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

La présente résolution et l'offre de services déposée par madame Lapointe forment le contrat liant les parties;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC (Accès Entreprise Québec), au poste budgétaire numéro 02-62203-993;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

**6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

**6.5.1 DEMANDE DE FOURNITURE POUR LA CONCEPTION ET LA FABRICATION D'INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DE LA FORMATION DES POMPIERS – AUTORISATION**

**CA-2025-02-063**

ATTENDU la résolution numéro 2024-12-252, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2024, confirmant le renouvellement de l'entente intermunicipale relative au Service de formation des pompiers d'une (1) année (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025) ;

ATTENDU la résolution numéro 2024-07-09-12 transmise par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, laquelle confirme la fin du bail de location au 31 décembre 2024;

ATTENDU qu'à la suite du démantèlement des infrastructures, il y a lieu de mettre en place des infrastructures permettant de poursuivre l'offre de services actuelle, et ce, de manière temporaire;

ATTENDU que la conception de ces infrastructures est nécessaire afin d'assurer la continuité de l'offre de services actuelle et la sécurité des apprenants dans le cadre des activités prévues au programme de la formation pratique ;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale adjointe et le coordonnateur à la sécurité publique par intérim à l'égard de cette demande;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de fourniture au montant de 2 700 \$, excluant les taxes, afin de concevoir les installations et les infrastructures nécessaires dans le cadre de l'offre du Service régional de formation des pompiers de la MRC;

QUE

Cette dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 23000-629;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

**6.5.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT EN PRÉVENTION INCENDIE – AUTORISATION**

**CA-2025-02-064**

ATTENDU que la MRC a mis en place un Service de la prévention incendie afin d'assurer la compétence qui lui a été confiée concernant, notamment les inspections des risques élevés, très élevés ainsi que la validation des plans et devis de projets de construction ou de rénovation ;



ATTENDU que le service nécessite l'identification du personnel en sécurité publique et en prévention incendie afin d'être représentatif dans leurs rôles associés à l'application de la réglementation en matière de prévention incendie et l'analyse des risques ;

ATTENDU que conformément à la Politique de remboursement des frais des élus et des employés de la MRC, celle-ci assume les frais liés aux équipements du personnel du Service, lesquels permettent leur identification lors de leurs déplacements et les inspections réalisées ;

ATTENDU la liste des équipements à acquérir pour le personnel du Service :

Produits	Coûts	Total des coûts	
Chemises DMF29/82AE	6 X \$52.26	\$ 313.56	
Pantalons	6 X \$74.92	\$ 449.52	
Chaussures de sécurité	3 X \$125.00	\$ 375.00	
Chandail laine	2 X \$94.49	\$ 188.98	
Chandail colmock	6 X \$46.51	\$ 279.06	
Gants de sécurité pour chantier	3 X 12.00	\$36.00	Norme de sécurité pour les visites de chantier
		<b>\$ 1697.56</b>	

ATTENDU la recommandation positive formulée par le directeur général adjoint et le coordonnateur à la sécurité publique à cet égard ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat d'équipements pour un montant de 1 697.56 \$, excluant les taxes applicables, lesquels sont dédiés au Service de prévention incendie de la MRC conformément à la Politique de remboursement des frais des élus et des employés de la MRC;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000 527;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

## **6.6 Transport**

### **6.6.1 ENTENTE DE SERVICES AVEC TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF (TAC) PAPINEAU – ANNÉE FINANCIÈRE 2025-2026 – AUTORISATION**

#### **CA-2025-02-065**

ATTENDU la résolution numéro 2009-09-447, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 30 septembre 2009, annonçant, notamment l'intention de la MRC de Papineau de déclarer sa compétence dans le domaine de la gestion du transport collectif de personnes incluant le transport adapté à l'égard des municipalités locales conformément à l'article 678.0.2.2 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU les règlements numéro 107-2009 et 108-2009, adoptés par le Conseil des maires de la MRC de Papineau lors de sa séance tenue le 21 octobre



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

2009, concernant la déclaration de compétence de la MRC à l'égard du service de transport collectif de personnes incluant le transport adapté ainsi que la tarification dudit service en lien avec ladite déclaration de compétence;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2025 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2025 (résolutions numéro 2024-11-196, 2024-11-197, 2024-11-198 et 2024-11-199);

ATTENDU le règlement numéro 210-2024, adopté par le Conseil des maires de la MRC lors de la séance tenue le 18 décembre 2024, prévoyant les critères et les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC pour l'année 2025 et de leur paiement par les municipalités membres;

ATTENDU que la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc. offre actuellement le service de transport collectif de personnes incluant le transport adapté aux citoyennes et aux citoyens situés sur le territoire de la MRC et a fourni en octobre dernier les rapports requis;

ATTENDU le projet de protocole d'entente à conclure avec ladite Corporation pour l'offre de services de transport adapté et collectif sur le territoire de la MRC de Papineau au cours de l'année 2025;

ATTENDU la recommandation de la direction générale de la MRC à l'égard des modalités de versement de la contribution des municipalités locales ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent la recommandation de la direction générale de la MRC quant aux modalités de versement de la contribution des municipalités locales (181 000 \$) dans le cadre des services offerts en transport adapté sur le territoire, conditionnellement à la participation financière du ministère des Transports du Québec (MTQ), dont la répartition se définit de la façon suivante :

Premier versement : 60 333 \$ avant le 1<sup>er</sup> mars 2025;  
Deuxième versement : 60 333 \$ avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025;  
Troisième versement : 60 334 \$ avant le 1<sup>er</sup> septembre 2025;

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le décaissement de 35 000 \$ à partir du Fonds Région et Ruralité, volet 2, au bénéfice de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc. (volet transport collectif) pour l'année 2025;

QUE :

La contribution de la MRC en ce qui a trait au service de transport adapté et collectif offert sur le territoire soit financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02 39000 991 et 02 39000 999 ;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment auprès de ladite Corporation;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente à conclure avec la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau pour les services qui seront dispensés au cours de l'année 2025.

Adoptée.



**7. CORRESPONDANCE**

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

**8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

**8.1 APPUI À LA COMMUNAUTÉ KITIGAN ZIBI SUR LE SUJET DE L'ANGUILLE**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 19 février prochain pour considération.

**8.2 APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – REGROUPEMENT DES DIRECTIONS GÉNÉRALES DE SERVICES QUÉBEC DE L'OUTAOUAIS ET DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 19 février prochain pour considération.

**9. CALENDRIER DES RENCONTRES**

**9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE FÉVRIER À DÉCEMBRE 2025**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de février à décembre 2025.

**9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 19 FÉVRIER 2025**

Les membres du Comité administratif conviennent que deux activités auront lieu le 19 février 2025 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

- |               |  |
|---------------|--|
| 13h00 à 14h00 | Présentation de la SÉPAQ - Concept d'aménagement du secteur des chutes du moulin ;   |
| 14h00 à 15h00 | Présentation du président-directeur général du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV) – Statistiques, infrastructures, projets et réussite éducative. |

**10. SUJETS DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CA-2025-02-066**

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon  
Préfet

Roxanne Lauzon  
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet